Compte rendu du comité social d'administration local (CSAL)
du 19 novembre 2026

Transfert de la gestion de l'eau de la commune de Villemur-sur-Tarn
«Ça va bien se passer »

Toulouse, le 25 novembre 2026

Sur le second point à l'ordre du jour du CSAL du 19/11/26, qui concerne le **transfert de la gestion de l'eau de la commune de Villemur-sur-Tarn du SGC de Grenade à la pairie départementale de la Haute-Garonne**, il est **présenté comme un fait anecdotique par la DRFiP 31**.



Une fois de plus, l'administration minimise la portée de ce transfert de mission sans transfert de personnel, les collègues de la paierie départementale qui alertent sur le manque de bras dans leur service apprécieront. Elle est coutumière du fait.

Les personnels du SGC de Grenade et de la paierie départementale reconnaissent la logique de concentrer les différentes missions de la gestion de l'eau sur un seul service mais, de là, à affirmer que « *le transfert n'aura aucun impact significatif sur l'organisation interne du poste* »…

C'est facile à écrire par une direction qui contemple nos missions depuis le magnifique ancien collège du 34 de la rue des Lois.

D'ailleurs **les agent·es de Grenade alertent leurs collègues de la place Occitane, les 3 645 articles transférés concernent un public en difficulté donc chronophage.** Et oui, messieurs, dames de la direction, c'est ce que l'on appelle le travail réel qui est différent du travail prescrit.



Les agents du SGC de Grenade qui vont connaître six départs à la retraite de cadres C et B et le départ probable de leur cheffe de service au cours de l'année 2027, sont très inquiets de constater que le poste de Grenade n'était pas ouvert aux mutations des stagiaires B affecté·es récemment en Haute-Garonne.

Aussi, ils **s'inquiètent, à juste titre, de l'avenir de leur poste comptable**. La direction interrogée par nos soins a affirmé que les futures vacances bénéficieront du même traitement que les autres services et qu'il n'était pas à l'ordre du jour de fermer Grenade. Dont acte !

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que lors de notre premier échange avec le DRFiP, il ne s'est pas engagé pour les années 2028 à 2030 (le fameux « NRP2 »), en précisant toutefois que les services à taille critique ne seraient pas maintenus. Or, nous savons tous et toutes que la « taille critique », cela se confectionne au fil des ans par des décisions RH de suppressions de poste et des décisions « métiers » de suppressions de missions.

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse
https://31.cgtfinancespubliques.fr/
cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr
Suivez-nous sur Facebook et Instagram : @cgtfinancespubliques31